

Formulaire d'émission d'une alerte interne

Vous souhaitez émettre une alerte conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite « Sapin II » modifiée par la loi « Wasserman » du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte.

Cette alerte doit être effectuée selon la procédure définie par l'ANRH et la législation en vigueur. Le signalement doit être suffisamment précis pour permettre l'ouverture d'une enquête interne.

Coordonnées de l'émetteur de l'alerte

Souhaitez-vous rester anonyme ?

Oui (veuillez créer une adresse mail dédiée à l'émission de cette alerte)

Adresse mail :

Non (veuillez remplir les informations suivantes)

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

ADRESSE MAIL :

ADRESSE POSTALE :

Identité de la personne physique ou morale faisant l'objet du signalement

- Pour une personne physique :

NOM :

PRENOM :

FONCTION :

- Pour une PM :

Nom de l'entité :

Description des faits signalés¹

OBJET DU SIGNALEMENT :

DATE(S) DES FAITS SIGNALES SI CONNUS:

DESCRIPTION DES FAITS SIGNALES :

¹ La description des faits signalés doit être suffisamment détaillée afin que l'alerte soit recevable. Si le signalement n'est pas assez précis, des informations complémentaires pourront être demandées.



Informations et documents joints à la demande²

² Informations ou documents sous toutes formes ou supports permettant d'étayer le signalement.

Une fois rempli, ce formulaire doit être envoyé à l'adresse mail suivante :
« alerte@anrh.fr »

J'atteste réaliser le présent signalement de bonne foi. ³

DATE :

SIGNATURE :

³ Toute alerte abusive ou mensongère peut donner lieu à une procédure disciplinaire ou contentieuse. L'auteur d'un signalement abusif encourt les peines prévues à l'article 226-10 du Code pénal relatif aux dénonciations calomnieuses.